

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 AVRIL 2019

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 21 mars 2019, s'est réuni le 2 avril 2019 à 20 h 30 à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de M. BOUSSARD François, Maire.

Etaient présents : M BOUSSARD François, Mme MISTOUFLET Claudine, M. TAILLANDIER Joël, Mme DAVID Isabelle, M. OREAL Gérard, M. BENTZ Gérard, Mme COURTIEN Annie, M. DOIRE Vincent, M. MACÉ Hugues, Mme GAUTHIER Sophie, Mme BOURMAULT Lucie, M. BIGOT Frédéric, M. DESMARES Romain

Absents excusés et représentés :

M. LAUNAY Philippe pouvoir à M. BENTZ Gérard
Mme VERNAY Nathalie pouvoir à Mme DAVID Isabelle
Mme LEQUIMENER Christiane pouvoir à M. OREAL Gérard
Mme ROGER Florence pouvoir à M. BOUSSARD François

Absents : M. BERNAUD Francis, Mme FRANQUET Isabelle

Secrétaire de séance : Mme GAUTHIER Sophie

ORDRE DU JOUR

- Approbation compte-rendu du conseil municipal du 5 février 2019
- Motion du conseil municipal de Mansigné contre la fermeture d'une classe à l'école du Lac
- Vote des comptes administratifs 2018 (budgets : cantine, assainissement, commune, lotissement Le Plessis)
- Approbation des comptes de gestion 2018 (budgets : cantine, assainissement, commune, lotissement Le Plessis)
- Affectation du résultat de fonctionnement exercice 2018 : budgets assainissement et commune
- Vote des subventions 2019 aux associations
- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2019
- Vote des budgets primitifs 2019 (budgets : cantine, assainissement, commune, Lotissement Le Plessis)
- Amendes de police
- Permis d'aménager Lotissement Le Plessis – autorisation de signature et de dépôt
- Retrait de la commune de Mansigné du service commun de Conseil en Energie Partagée
- Affaires diverses

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 5 FEVRIER 2019

Après lecture du procès-verbal de la réunion du 5 février 2019, le Conseil Municipal l'a adopté à l'unanimité.

OUVERTURE DE LA SEANCE

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20 h 30.

MOTION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MANSIGNE CONTRE LA FERMETURE D'UNE CLASSE A L'ECOLE DU LAC (délibération N° 2019/12)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'après avoir appris par voie de presse la fermeture d'une classe à Mansigné, confirme le non-respect et l'absence de dialogue avec les représentants académiques, pas d'échanges pas d'informations autres que la presse. L'équipe pédagogique et la mairie n'ont eu aucun contact des services.

Monsieur le Maire précise que par courrier reçu le 7 mars 2019, les services de l'Académie de Nantes ont informé la commune d'une mesure de retrait de poste à l'école primaire Ecole du Lac. Il est proposé au conseil d'adopter une motion s'opposant à la suppression d'un poste d'enseignant qui entraîne automatiquement la fermeture d'une classe.

La commune de Mansigné se trouve menacée d'une fermeture de classe à l'école du Lac liée à la diminution du nombre d'élèves dont la prévision d'effectifs suit une logique comptable trop arbitraire alors que la moyenne de 26.4 est au-dessus du seuil et l'effectif à 132 élèves également au-dessus du seuil. La fermeture provoquerait une dégradation de la qualité de l'enseignement et va engendrer des difficultés avec des classes à plusieurs niveaux qui seront plus chargées. Cette fermeture va dégrader les conditions d'accueil des élèves. La commune s'associe au mouvement des parents d'élèves.

Le Conseil Municipal s'oppose catégoriquement à cette décision de fermeture au regard des éléments suivants :

* l'éducation des enfants est une priorité de la municipalité et plus forte raison dans une Zone de Revitalisation Rurale (ZRR) à laquelle nous faisons partie,

* la commune a consenti un effort budgétaire considérable en investissement au cours de ces dernières années avec la rénovation des locaux scolaires et l'agrandissement du restaurant scolaire, l'acquisition de matériels informatiques, de diverses installations (jeux, alarme intrusion), soit un budget moyen annuel de 50 000 € depuis 2014,

* la commune contribue annuellement aux dépenses de fonctionnement liées au domaine scolaire afin de rendre meilleures les conditions d'accueil et de travail des enseignants et des élèves :

budget de fournitures scolaires

subvention à la Coopérative scolaire pour sorties scolaires, Noël des élèves, activité escalade et transport, activité piscine et transport, activité voile

* la commune met à disposition des enseignants du personnel qualifié (2 Atsem) et les services communautaires assurent l'accueil périscolaire.

* les zones rurales ne sont pas les variables d'ajustements, nos familles, leurs enfants, doivent bénéficier d'une même éducation et d'une même chance de réussite.

Habitant à la campagne, les familles sont habituées des services publics offerts par la commune. Leur qualité de vie est conditionnée aux services publics notamment pour leurs enfants en matière d'éducation scolaire.

Monsieur Le Maire demande aux membres de voter une motion qui s'oppose à la fermeture d'une classe à l'école du Lac à la prochaine rentrée scolaire.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
vote à l'unanimité la motion exposée ci-dessus et se prononce contre la fermeture d'une classe à la prochaine rentrée scolaire,
soutient la mobilisation des parents d'élèves dont les aspirations en matière d'éducation sont légitimes.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 BUDGET CANTINE
(délibération N° 2019/13)

Monsieur BOUSSARD, Maire, présente aux membres le compte administratif 2018 budget cantine qui fait ressortir les chiffres suivants :

Section de fonctionnement

Recettes	72 373.68
Dépenses	72 373.68

Section d'investissement : néant

Après cette présentation, la présidence est donnée à Mme BOURMAULT Lucie, conseillère municipale et responsable de la commission cantine, pour approbation du compte administratif, Monsieur BOUSSARD s'étant retiré de la salle.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Approuve à l'unanimité le compte administratif 2018 budget cantine.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 BUDGET CANTINE DRESSE
PAR M. TERRIER, RECEVEUR MUNICIPAL
(délibération N° 2019/14)

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion budget cantine dressé par le

Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2018 budget cantine,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018,

2/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

déclare que le compte de gestion budget cantine dressé pour l'exercice 2018 par le receveur, et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 BUDGET CANTINE
(délibération N° 2019/15)

Monsieur le Maire présente aux membres le budget primitif 2019 cantine préalablement examiné par la commission cantine le 4 mars 2019 et la commission de finances le 12 mars 2019. Il s'équilibre comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes	75 000.00
Dépenses	75 000.00

SECTION D'INVESTISSEMENT : néant

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Vote celui-ci à l'unanimité.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 BUDGET ASSAINISSEMENT
(délibération N° 2019/16)

Monsieur BOUSSARD, Maire, présente aux membres le compte administratif 2018 budget assainissement qui fait ressortir les chiffres suivants :

- Section d'investissement
Recettes 112 822.11
(dont excédent antérieur d'investissement reporté de 51 342.09)
Dépenses 52 768.67

EXCEDENT 60 053.44

- Section de fonctionnement

Recettes 219 419.45

(dont excédent antérieur de fonctionnement reporté de 148 974.38)

Dépenses 64 951.86

EXCEDENT 154 467.59

Après cette présentation, la présidence est donnée à M. TAILLANDIER Joël, Maire Adjoint, pour approbation du compte administratif, Monsieur BOUSSARD s'étant retiré de la salle.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité le compte administratif 2018 budget assainissement.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 BUDGET ASSAINISSEMENT
DRESSE PAR M. TERRIER, RECEVEUR MUNICIPAL
(délibération N° 2019/17)

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion budget assainissement dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2018 budget assainissement,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018,

2/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

déclare que le compte de gestion budget assainissement dressé pour l'exercice 2018 par le receveur, et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT EXERCICE 2018 -
BUDGET ASSAINISSEMENT
(délibération N° 2019/18)

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018,
Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de
fonctionnement de :

Au titre des exercices antérieurs : EXCEDENT	148 974.38
Au titre de l'exercice arrêté : EXCEDENT	5 493.21

Soit un résultat à affecter : 154 467.59

Considérant pour mémoire que le montant du virement à la section d'investissement (ligne 023) prévu au budget de l'exercice arrêté est de : 141 148.41

Besoin de financement de la section d'investissement

Solde d'exécution de la section d'investissement : + 60 053.44

Restes à réaliser :

Dépenses	0
Recettes	0

Solde des restes à réaliser en investissement :
Néant

Affectation obligatoire :

Besoin à couvrir :	0
Solde	0

Affectation obligatoire au 1068 : 0
Affectation complémentaire éventuelle : 0
Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002) : 154 467.59

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 BUDGET ASSAINISSEMENT
(délibération N° 2019/19)

Monsieur le Maire présente aux membres le budget primitif 2019 assainissement préalablement examiné par la commission de finances le 12 mars 2019. Il s'équilibre comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes	243 035.24
Dépenses	243 035.24

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes	288 263.48
Dépenses	288 263.48

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Vote celui-ci à l'unanimité.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 BUDGET LOTISSEMENT LE PLESSIS (délibération N° 2019/20)

Monsieur BOUSSARD, Maire, présente aux membres le compte administratif 2018 budget Lotissement Le Plessis qui fait ressortir les chiffres suivants :

- <u>Section d'investissement</u>	
Recettes	0
Dépenses	61 805.92

DEFICIT 61 805.92

- <u>Section de fonctionnement</u>	
Recettes	61 805.92
Dépenses	61 805.92

Résultat : Néant

Après cette présentation, la présidence est donnée à Mme MISTOUFLET Claudine, Maire Adjoint, pour approbation du compte administratif, Monsieur BOUSSARD s'étant retiré de la salle.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Approuve à l'unanimité le compte administratif 2018 budget Lotissement Le Plessis.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 BUDGET LOTISSEMENT LE PLESSIS DRESSE PAR M. TERRIER, RECEVEUR MUNICIPAL (délibération N° 2019/21)

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le

détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion budget commune dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2018 budget Lotissement Le Plessis,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018,

2/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

déclare que le compte de gestion budget Lotissement Le Plessis dressé pour l'exercice 2018 par le receveur, et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 BUDGET LOTISSEMENT LE PLESSIS
(délibération N° 2019/22)

Monsieur le Maire présente aux membres le budget primitif 2019 Lotissement Le Plessis préalablement examiné par la commission de finances le 12 mars 2019. Il s'équilibre comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes	231 806.00
Dépenses	231 806.00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes	61 806.00
Dépenses	61 806.00

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Vote celui-ci à l'unanimité.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 BUDGET COMMUNE
(délibération N° 2019/23)

Monsieur BOUSSARD, Maire, présente aux membres le compte administratif 2018 budget Commune fait ressortir les chiffres suivants :

-	<u>Section d'investissement</u>	
	Recettes	577 320.05
	Dépenses	777 882.66
	(dont déficit antérieur d'investissement reporté de 484 681.77)	
	DEFICIT	200 562.61
-	<u>Section de fonctionnement</u>	
	Recettes	1 605 944.15
	(dont excédent antérieur de fonctionnement reporté de 179 389.87)	
	Dépenses	1 116 876.02
	EXCEDENT	489 068.13

Après cette présentation, la présidence est donnée à Mme MISTOUFLET Claudine, Maire Adjoint, pour approbation du compte administratif, Monsieur BOUSSARD s'étant retiré de la salle.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Approuve à l'unanimité le compte administratif 2018 budget Commune.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 BUDGET COMMUNE DRESSE
PAR M. TERRIER, RECEVEUR MUNICIPAL
(délibération N° 2019/24)

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion budget commune dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2018 budget commune,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018,
- 2/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

déclare que le compte de gestion budget commune dressé pour l'exercice 2018 par le receveur, et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT EXERCICE 2018 -
BUDGET COMMUNE
(délibération N° 2019/25)

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018,
Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement de :

Au titre des exercices antérieurs : EXCEDENT	179 389.87
Au titre de l'exercice arrêté : EXCEDENT	304 678.26

Soit un résultat à affecter : 489 068.13

Considérant pour mémoire que le montant du virement à la section d'investissement (ligne 023) prévu au budget de l'exercice arrêté est de : 217 059.39

Besoin de financement de la section d'investissement

Solde d'exécution de la section d'investissement : - 200 562.61

Restes à réaliser :

Dépenses	112 410.50
Recettes	167 260.00

Solde des restes à réaliser en investissement :
EXCEDENT + 54 849.50

Affectation obligatoire :

Besoin à couvrir :	145 713.11
Solde :	343 355.02

Affectation obligatoire 1068 : 145 713.11

Affectation complémentaire éventuelle au 1068 : 200 000.00

Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002) : 143 355.02

VOTE DES SUBVENTIONS 2019 AUX ASSOCIATIONS
(délibération N° 2019/26)

Monsieur Le Maire informe les membres qu'un dossier de demande de subvention a été adressé aux associations locales. Ce dossier à compléter comporte des informations

sur l'association, le projet de budget prévisionnel 2019 et les résultats financiers du dernier exercice. Ces demandes ont été examinées préalablement par la commission « associations » et la commission finances du 12 mars 2019

Les propositions suivantes sont retenues :

- AFN UNC	200.00 €
- ALCOM (2000 + 6000 remboursables) : (Association Locale Comice de Mansigné)	8 000.00 €
- Amicale Sapeurs-Pompiers Pontvallain :	825.00 €
- Association Parents d'Elèves :	400.00 €
- Association Anciens Sapeurs-Pompiers :	110.00 €
- Les Seniors du Lac Mansigné :	400.00 €
- Association Papillon :	100.00 €
- Village Arts et Culture :	4 000.00 €
- Basket club de Mansigné :	3 000.00 €
- Bibliothèque Municipale : (2.60 € x 1624 habitants + remboursement intervention bénévoles pour écoles soit 3 trimestres x 630 €)	arrondi à 6 115.00 €
- Billard club de Mansigné	200.00 €
- Comité des Fêtes (1624 habitants x 0.90 €)	arrondi à 1 462.00 €
- Coopérative Scolaire : (Noël 8 € x 52 élèves = 416.00 €) + (sorties au total = 1 310 € sur une base de calcul de 5.00 € par élève et par jour) + (escalade/transport = 684 €)	2 410.00 €
- Croix Rouge Française	100.00 €
- Entente Football Club de l'Aune :	200.00 €
- Familles et Amis des Glycines :	1 000.00 €
- Gymnastique volontaire :	160.00 €
- Jardinier Sarthois Mansigné :	150.00 €
- Musique Municipale Mansigné :	300.00 €
- Prévention Routière :	50.00 €
- Société de Pêche Mansigné :	300.00 €
- Société de Pétanque Mansigné :	200.00 €
- Souvenir Français :	300.00 €
- Top Dance :	3 000.00 €
- USM (4000 + 1000 exceptionnels) :	5 000.00 €
- Association Le Mans Sarthe Vélo :	400.00 €
- Association Les Petits Pas de Mansigné	150.00 €
- Mémorial des Déportés de la Sarthe : (rappel de la délibération du 15 janvier 2019)	100.00 €
- Imprévus	868.00 €
TOTAL	39 500.00 €

Monsieur le Maire fait part d'une nouvelle association Les gazelles du Sud Sarthe qui œuvre pour les écoles au Sénégal : la commune procédera à l'achat direct de fournitures scolaires pour un montant de 200 €.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité d'attribuer les subventions pour la somme totale de 39 500 € (soit 38 632.00 € + 868 € imprévus),
S'engage à inscrire la somme de 39 500 € à l'article 6574 du budget primitif 2019 suivant le détail ci-dessus,
Autorise Monsieur Le Maire à verser les subventions après le vote du budget,
Ne donne pas suite aux autres demandes de subventions formulées par des établissements scolaires ou de formation et autres organismes extérieurs.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2019
(délibération N° 2019/27)

Monsieur Le Maire présente aux membres l'état 1259 de la fiscalité locale directe pour 2019 qui fait ressortir les données suivantes :

- taxe d'habitation : 23.31 % pour un produit attendu de 345 454
 - taxe foncière (bâti) : 20.48 % pour un produit attendu de 235 930
 - taxe foncière (non bâti) : 42.78 % pour un produit attendu de 79 571
- Produit attendu total = 660 955

Il propose aux membres le maintien des taux d'imposition 2018.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Adopte à l'unanimité les taux des impôts des taxes directes locales 2019 sans modification par rapport à 2018. Ils sont fixés comme suit :

- taxe d'habitation : 23.31 %
- taxe foncière (bâti) : 20.48 %
- taxe foncière (non bâti) : 42.78 %

Le produit fiscal ainsi voté s'élève à 660 955 €.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET COMMUNE
(délibération N° 2019/28)

Monsieur le Maire présente aux membres le budget primitif 2019 Commune préalablement examiné par la commission de finances le 12 mars 2019.
Il s'équilibre comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes	1 494 355.02
Dépenses	1 494 355.02

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes	1 019 822.13
Dépenses	1 019 822.13

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Vote celui-ci à l'unanimité.

AMENDES DE POLICE (délibération N° 2019/29)

Monsieur Le Maire propose aux membres de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de la Sarthe au titre de la répartition du produit des amendes de police pour financer les travaux suivants :

- la création de trottoirs Boulevard des Nocheries
- l'installation d'un panneau pédagogique Route de Pontvallain

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Sollicite, dans le cadre de ces opérations, une subvention auprès du Conseil Départemental de la Sarthe au titre des produits des amendes de police 2019.

PERMIS D'AMENAGER LOTISSEMENT LE PLESSIS – AUTORISATION DE SIGNATURE ET DE DEPOT (délibération N° 2019/30)

Monsieur Le Maire présente aux membres le dossier de permis d'aménager pour la réalisation du lotissement Le Plessis comprenant 6 lots situé Route du Plessis.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,
approuve le dossier tel que présenté,
habilite Monsieur Le Maire à signer le permis d'aménager et à déposer la demande de permis d'aménager pour la réalisation de cette opération.

RETRAIT DE LA COMMUNE DE MANSIGNE DU SERVICE COMMUN DE CONSEIL EN ENERGIE PARTAGEE (délibération N° 2019/31)

Par délibération N° 2017/98 du 12 décembre 2017, la commune de Mansigné avait décidé d'adhérer au service de Conseil en Energie Partagée (CEP) proposé par le PETR Pays Vallée du Loir.

Par délibération du conseil municipal de ce jour, la commune de Mansigné se retire du service CEP au profit de la Communauté de communes Sud Sarthe.